



TP Demande de devis

**« Appui à l'élaboration des Bonnes
Pratiques de Dispensation en officine privée
et en pharmacie hospitalière » Recrutement
d'un(e) consultant(e) national(e)**

MRT23001-10198

Table des matières

1	Objet de la demande	3
2	Informations générales	3
3	Dispositions contractuelles générales	5
3.1	Généralités.....	5
3.2	Conformité de l'exécution.....	5
3.3	Amende pour retard	5
3.4	Réception	5
3.5	Facturation et paiement.....	5
3.6	Assurances	6
3.7	Droits de propriété intellectuelle.....	7
3.8	Obligation de confidentialité.....	7
3.9	Gestion des plaintes et tribunaux compétents.....	8
4	Annexes	9
4.1	Annexe 1 : Termes de références	9
4.2	Annexe 2 : Fiche d'identification	16
4.3	Annexe 3 : Formulaire d'offre – prix.....	17
4.4	Annexe 4 : Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion.....	19
4.5	Annexe 5 : Déclaration d'exclusivité et de disponibilité.....	22
4.6	Annexe 6 : Modèle de curriculum vitae	23
4.7	Fiche signalétique financière	25

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
Recrutement d'un(e) consultant(e) national(e) pour la mise en place un système d'assurance qualité de la gestion des médicaments et autres produits de santé à travers les Bonnes Pratiques de Dispensation dans les pharmacies des hôpitaux et des officines pharmaceutiques privées, conformes aux normes internationales.	
REFERENCE ENABEL	MRT23001-10198

2 Informations générales

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D’ENABEL		
DURANT LA PROCÉDURE	Djibril Saidou NDIAYE djibril.ndiaye@enabel.be	
PENDANT L’EXÉCUTION :	ANDRIANJAFY Tahina Tahina.andrianjafy@enabel.be	
DONNEES RELATIVES à LA PROCEDURE		
RÉCEPTION DES OFFRES :	DATE :	17/03/2026 à 10h00 au plus tard
	LIEU :	procurement.mrt@enabel.be
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :	30 jrs	
RÉCAPITULATIF DES DOCUMENTS A REMETTRE	- Registre de commerce/statut légal du soumissionnaire ; - RIB - Fiche d’identification ; - Formulaire d’offre de prix ; - Déclaration de motifs d’exclusion ;	

	- Liste des services similaires ; - CV - Diplômes - Attestations de services rendu + preuves documentées (Contrat SOP/rapports/termes de références) alignées aux référentiels OMS/FIP. - Méthodologie - Tous les annexes à renseigner ;
DISPOSITIONS CONTRACTUELLES PARTICULIERES	
DÉLAI D'EXÉCUTION -DE LA PRESTATION :	3 MOIS
LIEU D'EXÉCUTION – DE LA PRESTATION:	Nouakchott
LE POUVOIR ADJUDICATEUR ACQUIERT LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE NÉS, MIS AU POINT OU UTILISÉS À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DU MARCHÉ :	OUI
LE FOURNISSEUR EST TENU D'ASSURER L'ENTRETIEN ET D'EFFECTUER TOUTES LES RÉPARATIONS NÉCESSAIRES POUR MAINTENIR LES FOURNITURES EN BON ÉTAT PENDANT TOUTE LA DURÉE DU MARCHÉ :	OUI

3 Dispositions contractuelles générales

3.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services/fournitures passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

3.2 Conformité de l'exécution

Les services/fournitures doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

3.3 Amende pour retard

Tout dépassement du délai d'exécution/de livraison, et ce pour quelque cause que ce soit, peut entraîner par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard de livraison de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations/livrer les biens par un autre prestataire/fournisseur. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire/fournisseur défaillant.

3.4 Réception

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

3.5 Facturation et paiement

Les factures sont établies en un seul exemplaire et respecte les prescriptions mentionnées dans le bon de commande/lettre de commande.

La facture est envoyée à l'adresse mentionnée dans le bon de commande/lettre de commande.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la réception des services/biens.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et le paiement sera effectué par tranches comme suit :

N°	Livrable	Échéance de remise	% paiement
1.	Note de cadrage	04 Jours après la notification du marché	30%
2.	Le guide des bonnes pratiques de dispensation dans les officines pharmaceutiques privées et les pharmacies des hôpitaux	05 Jours après la fin de la mission	70%
3.	Les grilles d'évaluation de la mise en œuvre des bonnes pratiques de dispensation	05 Jours après la fin de la mission	
4.	Rapport de mission	05 Jours après la fin de la mission	

NB : Le délai d'exécution est suspendu durant les périodes nécessaires à la validation des livrables par Enabel.

3.6 Assurances

Le prestataire de services/fournisseur est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile » et « accidents de travail », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services/fournisseur transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

3.7 Droits de propriété intellectuelle

Sauf disposition contraire dans les documents du marché, lorsque l'objet de celui-ci consiste en la création, la fabrication ou le développement de dessins et modèles, de signes distinctifs, le pouvoir adjudicateur en acquiert la propriété intellectuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire protéger.

En ce qui concerne les noms de domaine créés à l'occasion d'un marché, le pouvoir adjudicateur acquiert également le droit de les enregistrer et de les protéger, sauf disposition contraire dans les documents du marché.

Lorsque le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle, il obtient une licence d'exploitation des résultats protégés par le droit de la propriété intellectuelle pour les modes d'exploitation mentionnés dans les documents du marché.

Le prestataire doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

3.8 Obligation de confidentialité

Le prestataire est lié par un devoir de réserve concernant les informations dont il a connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, la réglementation GDPR est d'application.

3.9 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

4.1 Annexe 1 : Termes de références

I. Contexte et justification

La Mauritanie a initié, depuis septembre 2024, une grande réforme du secteur du médicament dont l'ultime objectif est d'assurer un approvisionnement régulier, de qualité, sûr et efficace en médicaments et autres produits de santé. C'est ainsi que les efforts consentis jusqu'ici ont permis de :

- Mettre à jour la liste des médicaments enregistrés (nomenclature nationale) ;
- Mettre en place une plateforme sur l'enregistrement des médicaments et autres produits de santé ;
- Faire garantir le transport exclusif des médicaments de la source au consommateur à une température adéquate ;
- Publier un arrêté instituant les bonnes pratiques de distribution des médicaments en gros ;
- Identifier exclusivement deux points d'entrée pour les médicaments : L'aéroport international d'Oum Ettounsi de Nouakchott, et le port autonome de Nouakchott ;
- Initier la mise en place d'un système de traçabilité des médicaments basé sur la sérialisation internationale (GS1) ;
- Initier la construction d'un siège pour le LNCQM conforme aux normes internationales et le doter des moyens adéquats et d'un cadre juridique approprié.

Cet acquis doit être complété par d'autres mesures de renforcement afin d'assurer une action globale et à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. Ces mesures vont porter, entre autres, sur la formation, la logistique et les bonnes pratiques pharmaceutiques à tous les niveaux notamment au niveau hospitalier et au niveau officinal pour assurer une gestion optimale et une dispensation correcte du médicament.

La dispensation officinale des médicaments représente une étape essentielle du cycle d'approvisionnement, conditionnant un accès sécurisé, rationnel et efficace aux traitements. En Mauritanie, les pratiques de dispensation restent encore marquées par une grande hétérogénéité, reflétant l'absence de référentiels normatifs harmonisés, ce qui pourrait exposer les patients aux risques inhérents

à de telles pratiques, notamment une mauvaise délivrance des produits prescrits, le conseil mal adapté notamment dans un environnement où l'automédication constitue encore un phénomène important.

C'est ainsi que le Ministère, dans un souci d'harmoniser les pratiques et de garantir la qualité des produits, compte mettre en place des bonnes pratiques de dispensation au niveau des pharmacies des hôpitaux et des officines pharmaceutiques privées, afin de contribuer au renforcement du système pharmaceutique national et à l'amélioration durable de la qualité des soins.

II. Objectifs du marché et résultats attendus

1- Objectifs du marché

Mettre en place un système d'assurance qualité de la gestion des médicaments et autres produits de santé à travers les Bonnes Pratiques de Dispensation dans les pharmacies des hôpitaux et des officines pharmaceutiques privées, conformes aux normes internationales.

Tâches à réaliser

- Réaliser une revue documentaire des bonnes pratiques de dispensation dans les officines privées et des bonnes pratiques de dispensation des pharmacies hospitalières ;
- Faire une enquête auprès des pharmaciens des officines privées et des pharmaciens des hôpitaux sur leurs pratiques respectives en matière de bonnes pratiques et leurs perceptions sur leur mise en œuvre ;
- Identifier le point sur les écarts entre les pratiques existantes par rapport aux bonnes pratiques recommandées par l'OMS, la FIP et d'autres références internationales.
- Élaborer un guide national sur les bonnes pratiques de dispensation dans les officines privées et les pharmacies des hôpitaux ;
- Elaborer la grille d'évaluation de la mise en œuvre des bonnes pratiques de dispensation.

2- Résultats à atteindre

- R1 : Le rapport de mission comportant les résultats de la revue documentaire, les résultats de l'enquête sur les pratiques dans les officines et les pharmacies des hôpitaux, les écarts entre les pratiques en Mauritanie et les normes internationales dans ce domaine ;

- R2 : Le guide des bonnes pratiques de dispensation dans les officines pharmaceutiques privées et les pharmacies des hôpitaux ;
- R3 : Les grilles d'évaluation de la mise en œuvre des bonnes pratiques de dispensation

III. Approche méthodologique

Afin d'atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus et les livrables détaillés ci-dessous, le(a) consultant(e) soumettra une note méthodologique (2 pages maximum) récapitulant sa compréhension de la mission dans le dossier de soumission.

IV. Supervision de la mission

Une fois le prestataire sera sélectionné, il appartiendra au fonctionnaire dirigeant d'effectuer le suivi de cette mission. Des réunions de suivi périodiques seront organisées entre le fonctionnaire dirigeant, le point focal de cette activité au sein du ministère de la Santé et le consultant.

V. Documents/Ressources fournis par Enabel

Le(a) consultant(e) prendra en charge le transport local à Nouakchott, ainsi que tous les frais accessoires (communication, photocopie, etc).

Aucun déplacement en dehors de Nouakchott n'est prévu dans le cadre de cette mission.

VI. Durée et lieu

Le marché s'étendra sur une période de 3 mois à compter de la notification de la conclusion du marché.

Le marché se déroulera à Nouakchott.

VII. Quantitatif des Hommes jours

La mission est prévue pour **35 jours calendaires comme quantité de travail**. Le tableau ci-dessous donne une estimation des hommes/jours par expert :

Désignation	Unité	Quantité(H/J)
Recrutement d'un(e) consultant(e) national(e) pour la mise en place un système d'assurance qualité de la gestion des médicaments et autres produits de santé à travers les Bonnes Pratiques de Dispensation dans les pharmacies des hôpitaux et des officines	Journée de travail	35H/j

pharmaceutiques privées, conformes aux normes internationales.		
--	--	--

Un total de 35 HJ présente l'estimation du volume de travail prévu pour le profile mobiliser dans le cadre de la mission. Ce quantitatif, exprimé en journées de travail, tient compte des besoins spécifiques liés aux activités terrain. Il permet d'assurer une planification cohérente des ressources humaines mobilisées par le prestataire tout au long de la durée du marché.

VIII. Critère de sélection et d'attribution

1- Critères de sélection

Critère N°1 :

Capacité technique

N°	Profil requis	Qualifications minimales	Expérience générale requise	Expérience spécifique requise	Justificatifs attendus
1	Expert N°1	<u>Minimum</u> Être titulaire d'un diplôme de docteur en pharmacie	<u>Minimum</u> Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique en Mauritanie	Avoir effectué au moins 2 missions dans le domaine de la pharmacie hospitalière ou officinale Bonnes connaissances des référentiels OMS/FIP Bonne maîtrise de la langue française	Le soumissionnaire devra joindre les preuves ci-après : -CV -Diplômes -Attestations de services rendus, contrats, termes de référence Ou illustrant son expérience dans le domaine de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique, de la pharmacie hospitalière ou officinale, et illustrant sa bonne connaissance des référentiels OMS/FIP

2- Critères d'attribution

Critère N°2 : Qualité de l'expertise (le cas échéant) – 50 points ;

Le Cabinet / consultants mettra à disposition d'Enabel dans le cadre du présent marché un expert

N°	Profil requis	Expérience générale requise	Justificatif attendu
1	Expert N°1	Avoir conduit au moins 2 fois une activité d'élaboration de guides, SOP ou protocoles professionnels durant les dix dernières années	Attestations de services rendus ; Contrats/TdR ; Copies ou extraits de documents élaborés ; CV détaillé
		Avoir réalisé au moins 2 missions dans le domaine de la réglementation pharmaceutique ou de dispensation de médicaments durant les 10 dernières années	Attestations de services rendus ; Contrats/TdR ; Rapports de mission ; CV détaillé.

Être disponible et libre de tout engagement sur toute la durée de la consultation

- **Critère 3 : Prix – 30 points ;**

- **Critère 4 : Méthodologie – 20 points ;**

Il s'agira pour le soumissionnaire de décrire la manière dont seront conduites les différentes phases de la mise en place d'un système d'assurance qualité pour la gestion des médicaments et autres produits de santé, basé sur les Bonnes Pratiques de Dispensation (BPD) dans les pharmacies hospitalières et les officines privées, conformément aux normes internationales.

- Commentaires et plus-value sur les termes de référence : **05 points**
- Description de la méthodologie de travail associée à un planning cohérent : **15 points**

12. Autres informations

Une réunion préparatoire de lancement de la mission (réunion de cadrage) sera organisée avec le prestataire/Expert retenu afin de clarifier les attentes et les modalités d'exécution. Tous les livrables devront être remis en langue française, en formats numérique et papier (deux exemplaires). Le prestataire devra garantir sa disponibilité pendant toute la durée du marché et s'engage à ne pas sous-traiter tout ou partie des prestations sans accord préalable écrit d'Enabel.

4.2 Annexe 2 : Fiche d'identification

DÉNOMINATION	
NUMÉRO D'ENTREPRISE	
NUMÉRO DE TVA	
ADRESSE	
NOM PERSONNE DE CONTACT TÉLÉPHONE COURRIEL	
N° DE COMPTE POUR LES PAIEMENTS	
INSTITUTION FINANCIÈRE	
DATE	SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ

4.3 Annexe 3 : Formulaire d'offre – prix

PRIX ¹				
Description	Unité	Quantité	Prix unitaire en MRU HTVA	Prix total en MRU HTVA
Recrutement d'un(e) consultant(e) national(e) pour la mise en place un système d'assurance qualité de la gestion des médicaments et autres produits de santé à travers les Bonnes Pratiques de Dispensation dans les pharmacies des hôpitaux et des officines pharmaceutiques privées, conformes aux normes internationales.	Journée de travail	35 HJ		
Montant Total HTVA				
Montant total en lettres :				
.....				
.....				

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché MRT23001-10198, et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de devis et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

NB:

*** L'offre financière doit inclure tous les frais nécessaires conformément aux dispositions suivantes :**

Le soumissionnaire est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Sont notamment inclus dans les prix :

- La gestion administrative et le secrétariat ;
- Le déplacement et le transport ;

- L'assurance ;
- Les honoraires, per diem et frais de visa ;
- La documentation relative aux services ;
- La livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution ;
- Les emballages ;
- La formation nécessaire à l'usage ;
- **La retenue à la source sur les honoraires relatifs aux services prestés en Mauritanie (15% des honoraires pour les prestataires non-résidents en Mauritanie et 2.5% des honoraires pour les prestataires résidents en Mauritanie) ;**
- Le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;
- Les droits de douane et d'accise relatifs au matériel et aux produits utilisés ;

Mais également les frais de communication (internet compris), tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.

Les frais suivants ne doivent pas être inclus dans les prix unitaires de l'offre initiale :

- Le programme Enabel prend en charge, le cas échéant, les coûts liés à l'organisation de réunions d'ateliers ou de formations.

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

Signature manuscrite originale / nom

.....

4.4 Annexe 4 : Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle** ;
 - 2° **corruption** ;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
 - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** , c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation

judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité.**

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. Une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019
https://www.enabel.be/app/uploads/2022/11/Exploitation_Abus_Sexuel_Policy_FR.pdf ;
- b. Une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019
https://www.enabel.be/app/uploads/2022/11/Fraude_Corruption_Policy_FR.pdf
- c. Une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. Lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. Lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;

6. Des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou

avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.

Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établi par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières - version consolidée :

[https://finances.belgium.be/fr/sur le spf/structure et services/administrations generales/tr%C3%A9sorerie/services-et-activit%C3%A9s-o](https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/services-et-activit%C3%A9s-o)

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

J'ai/nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public, ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je déclare/nous déclarons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date :

Localisation :

Signature

4.5 Annexe 5 : Déclaration d'exclusivité et de disponibilité

En soumettant cette offre, le soumissionnaire déclare explicitement que l'expert suivant est disponible pendant toute la période de mise en œuvre les tâches définies dans les Termes de Référence et/ou dans la méthodologie.

Expert principal	Du :	Au :
Nom		

Nom et prénom :

Date :

Signature autorisée :

4.6 Annexe 6 : Modèle de curriculum vitae

Pour chacune des personnes mentionnées dans la liste ci-dessus, joindre le curriculum vitae ainsi qu'une copie des diplômes.

1. Position proposée dans le contrat : ...
2. Nom de famille : ...
3. Prénom : ...
4. Date et lieu de naissance : ...
5. Nationalité : ...
6. Statut civil : ...
7. Adresse (téléphone/e-mail) : ...

Éducation :

Institutions :	
De (mois/année) :	
A (mois/année) :	
Diplôme :	

Institutions :	
De (mois/année) :	
A (mois/année) :	
Diplôme :	

Compétences linguistiques :

Indiquer vos connaissances sur une échelle de 1 à 5 (1 - niveau excellent ; 5 - niveau rudimentaire)

Langue	Niveau	Parlé	Écrit
	Langue maternelle		

1. Appartenance à une organisation professionnelle : ...
2. Autres compétences (par ex. maîtrise de l'informatique, etc.) : ...
3. Position actuelle : ...
4. Années d'expérience professionnelle : ...
5. Qualifications principales : ...

Expérience professionnelle :

De (mois/année) (mois/année)	à	
---------------------------------	---	--

Lieu :	
Compagnie / Organisation :	
Position :	
Description :	

De (mois/année) à (mois/année)	
Lieu :	
Compagnie / Organisation :	
Position :	
Description :	

De (mois/année) à (mois/année)	
Lieu :	
Compagnie / Organisation :	
Position :	
Description :	

1. Autres : ...
2. Publications et séminaires : ...
3. Références : ...

Signature :

Date :

4.7 Fiche signalétique financière

INTITULE (1)			
ADRESSE			
COMMUNE/VILLE			CODE POSTAL
PAYS			
CONTACT			
TELEPHONE			TELEFAX
E - MAIL			
	BANQUE (2)		
NOM DE LA BANQUE			
ADRESSE (DE L'AGENCE)			
COMMUNE/VILLE			CODE POSTAL
PAYS			
NUMERO DE COMPTE			
IBAN (3)			
NOM SIGNATAIRES	NOM PRENOM		FONCTION
CACHET de la BANQUE + SIGNATURE du REPRESENTANT DE LA BANQUE (les deux obligatoires)	DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE (Obligatoire)		
(1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire. (2) Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Veuillez noter que le relevé bancaire doit fournir toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE BANCAIRE» et «BANQUE». Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas (3) Si le code IBAN (international bank account number) est d'application dans le pays où votre banque se situe.			